

L'avantage du paiement de frais moindres offert par votre régime d'épargne-retraite collectif

L'investissement dans votre régime d'épargne-retraite collectif comporte de nombreux avantages. Le fait de payer des frais de gestion des fonds (FGF) moins élevés constitue un avantage majeur. En effet, payer des frais moins élevés peut favoriser la croissance plus rapide de vos épargnes, qui dureront ainsi plus longtemps lorsque vous serez à la retraite.

Qu'est-ce que les frais de gestion des fonds?

Les frais de gestion des fonds (FGF) représentent le coût intégré de vos placements dans les fonds de votre régime de retraite collectif et sont comparables aux ratios des frais de gestion (RFG) que vous auriez à payer pour un fonds commun de placement de tout régime individuel offert dans une banque ou dans toute autre institution financière.

De nombreux investisseurs ne se rendent peut-être pas compte que chaque particulier qui détient des fonds liés aux valeurs du marché (semblables aux fonds communs de placements) doit payer de tels frais. En effet, ces frais couvrent les frais d'exploitation des gestionnaires de fonds et réduisent votre taux de rendement. Ils sont déduits automatiquement des investissements que vous détenez.

De quelle façon les FGF se répercutent-ils sur votre taux de rendement?

Étant donné que les FGF réduisent votre taux de rendement brut, vous avez avantage à payer des FGF moins élevés, de sorte qu'une plus grande partie de vos épargnes demeurera dans le régime afin de fructifier en vue de votre retraite. Le rendement déclaré une fois déduits les FGF a pour nom « taux de rendement net personnel ».

Pourquoi les FGF d'un régime collectif sont-ils souvent plus bas?

Les FGF sont calculés en fonction de l'actif total de l'ensemble des participants de votre régime de retraite collectif et ce total est plus élevé que l'actif détenu en général dans un régime individuel à une banque ou à toute autre institution financière. Lorsque le pouvoir d'achat d'un groupe joue en votre faveur, le solde total étant plus élevé que celui d'un régime individuel, il peut en résulter des frais moins élevés.

Où trouver de l'information au sujet des FGF et des RFG de votre régime?

Sur le site Web sécurisé des participants du régime et sur votre relevé du participant, vous pouvez consulter les FGF qui vous sont facturés, le rendement de vos placements ainsi que votre taux de rendement net personnel. Pour connaître le RFG que vous payez dans le fonds ou pour un régime individuel, consultez votre banque ou une société de fonds communs de placement.

Soutien offert par Reuter Benefits

Reuter Benefits est accessible et peut vous aider à examiner d'une part les FGF que vous payez dans votre régime de retraite collectif et, d'autre part, votre taux de rendement net personnel.

Si vous avez des questions à poser au sujet de vos placements ou pour obtenir de plus amples renseignements sur votre régime collectif, communiquez avec Reuter Benefits sans frais au 1-800-666-0142 ou par courriel à l'adresse suivante :

retire@reuterbenefits.com .

